

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2019

Ouverture du conseil d'administration à 18h 10

Secrétaire de séance : Alexandra Germain, professeur.

Présence des titulaires et des remplaçants afin de répartir les membres dans les différentes commissions. Cf. feuille d'émargement.

Approbation du Procès- verbal du dernier Conseil d'administration

1. Constitution des différentes commissions (Cf. tableau en annexe)

Commission permanente

Commission de discipline

Commission éducative

CESC

18h 30 Départ des suppléants.

23 titulaires présents, 2 remplaçants souhaitent participer à la réunion. Le chef d'établissement accepte cette demande. Le quorum est atteint.

2. Examen du budget, préparation du budget 2020

Présentation de M. le gestionnaire de l'établissement, qui annonce une baisse de l'ordre de 10% de la subvention allouée par le département. M. le Principal précise qu'au cours d'une réunion à laquelle ont participé les chefs d'établissements du secteur, ces derniers ont confirmé que la subvention qui leur était allouée avait subi la même baisse.

Question d'un parent d'élève : comment cette baisse peut-elle se justifier ?

M. le Gestionnaire estime que la raison ne peut être des fonds de roulement trop importants, comme le souligne le courrier du conseil départemental, car dans cette hypothèse tous les collèges ne seraient pas touchés.

Un professeur intervient : il considère que c'est un choix budgétaire et politique.

Un parent d'élève exprime son étonnement quant à cette baisse qui est en contradiction, selon lui, avec la hausse des effectifs constatée.

Les membres du CA souhaitent déposer une motion car ils estiment qu'en faisant le choix de diminuer le budget du collège, le conseil départemental ne tient pas compte de la demande de

diversification des approches pédagogiques, soutenue par le recteur, et du travail interdisciplinaire qui est demandé par le ministère.

M. le Gestionnaire poursuit sa présentation. Il souligne que la part des accompagnateurs prise sur les fonds de réserve pour les voyages est très importante, il précise qu'elle s'élève cette année à 10379 euros. Il estime que l'établissement ne pourra pas organiser autant de voyages à l'avenir. M. le Principal considère qu'il faudra adopter le principe de l'alternance sur cette question.

23 votants, 0 contre 0 abstention 23 pour

3. Autorisation accordée au chef d'établissement d'organiser des sorties avec participation financière des familles inférieures à 15€ sans vote du CA.

23 pour 0 contre 0 abstention

4. Délégation donnée au chef d'établissement de signer des marchés à incidence financière d'une durée n'excédant pas une année. (ex enlèvement des déchets pharmaceutiques)

23 pour 0 contre 0 abstention

5. Vote sur la participation financière des familles au voyage à Hattingen, en Allemagne (200€)

23 pour 0 contre 0 abstention

6. Convention avec l'agence comptable.

Modification de la convention, établie pour 6 établissements et non plus 4.

M. le Gestionnaire fait remarquer que cette décision augmente encore la charge de travail de l'agent comptable sans augmentation de moyens.

23 pour 0 contre 0 abstention

7. Convention d'enlèvement des déchets. (COTELUB)

M. le Gestionnaire explique que contrairement à ce qui se faisait jusqu'à présent où l'établissement payait l'enlèvement des ordures ménagères au forfait, la facture correspondra dorénavant au nombre de litres de déchets réellement produits, sur la base de 0.05€ le litre, ce qui, d'après les estimations, entraînerait une augmentation de 2000 euros environ : 7200€ au total à payer au lieu de 5000 actuellement.

M. le Principal explique que le recours à une société privé est toujours possible. Il compte faire une demande de matériel de collecte, à COTELUB, qui soit plus adapté au fonctionnement du collège afin de faire un tri plus fin et produire moins d'ordures ménagères. Le container de papier et emballages étant souvent plein il adressera également une demande soit pour augmenter la fréquence d'enlèvement des ordures soit pour qu'un deuxième bac soit fourni à l'établissement.

Questions diverses

- Les parents d'élève (PEEP) sont curieux de savoir quelles réactions les menus végétariens ont provoqué chez les élèves.

M. le Principal précise que ces menus doivent être mis en place dans les établissements scolaires à titre expérimental pendant deux ans. Les délégués présents indiquent ne pas avoir noté le changement intervenu.

- Les associations de parents d'élèves (PEEP et AAPE) remercient les professeurs pour leur investissement dans l'organisation des voyages mais souhaitent également exprimer leur inquiétude, d'une part sur la durée de certains trajets (Espagne), d'autre part sur les montants de participation des familles à certains voyages dont ils estiment qu'ils constituent un seuil à ne pas dépasser.
- Les parents d'élève (PEEP) s'inquiètent de l'absence de chauffage dans certaines salles de classe.

M. le Principal indique qu'aucune plainte n'est parvenue jusqu'à lui concernant ce point. Il ajoute qu'il a questionné de nombreuses personnes à ce sujet et conclu que s'il existait un problème dans ce domaine il s'agissait davantage de salles surchauffées que l'inverse, opinion partagée par les AESH présentes, qui accompagnent les élèves dans presque toutes les salles du collège, ainsi que par certains professeurs qui précisent que la régulation de la température est difficile depuis de nombreuses années dans certaines salles et qu'ils sont parfois obligés d'ouvrir les fenêtres en hiver.

M. le Principal s'inquiète également d'un système de chauffage défaillant dans le logement de fonction de M. le Gestionnaire, il ajoute qu'il devient urgent de remédier au problème et que malgré les interventions de la société mandatée par le conseil Départemental le problème demeure. M. le Gestionnaire indique également que la prestation contractuelle n'est pas respectée selon lui. Il déplore l'absence d'interlocuteur fiable et précise que la société emploie un prestataire sous-traitant toujours différent, rendant la communication et le suivi difficiles.

- Les parents d'élève (PEEP) soulèvent la question du harcèlement et de la formation des personnels dans ce domaine.

M. le Principal indique qu'une équipe de suivi est réunie tous les vendredis pour examiner les cas d'élèves qui méritent une attention particulière. Il ajoute qu'en ce qui concerne le harcèlement il existe des personnels dans l'établissement habilités à traiter ce type de problème. Il précise que ces personnels (CPE, AS, Infirmière...) recevront une formation complémentaire qui leur permettra d'appréhender ce type de situation encore plus efficacement. Il insiste également sur le fait que les cas de harcèlement sont rares dans les établissements scolaires, que le terme de harcèlement recouvre une situation bien précise et que les parents d'élève ont souvent tendance à considérer comme du harcèlement ce qui n'est en réalité qu'un simple différend entre élèves.

- Les parents d'élève (PEEP) constatent que les automobilistes sur le parking du collège se comportent souvent de manière très imprudente, ils souhaitent savoir si l'établissement est intervenu auprès des services de gendarmerie ou de police pour mettre un terme aux incivilités qu'ils y déplorent.

M. le Principal indique aux parents d'élèves qu'il n'a malheureusement aucune autorité sur le comportement des automobilistes et n'a pas le pouvoir de mettre un terme aux incivilités constatées sur le parking devant le gymnase. Il conseille aux fédérations de signaler ces faits par courrier aux services de police et de gendarmerie et d'en informer la mairie.

- Les parents d'élève (PEEP) demandent, après le changement d'un des robinets des toilettes des filles, s'il est prévu de changer les trois autres dont le débit est trop important.

M. le Principal indique que ces robinets seront changés.

- Les représentants de la PEEP estiment que pendant les élections au CA des représentants des parents d'élève, certaines règles n'ont pas été respectées. Ils déplorent en particulier la présence d'un logo sur certains bulletins ainsi que le non-respect des échéances.

M. le Principal explique qu'il n'est pas à cheval sur les dates de retour des listes, dans la mesure où le secrétariat de l'établissement dispose du temps nécessaire pour dupliquer les documents que les fédérations lui adressent, ce qu'il accepte de faire gracieusement.

Les représentants de l'AAPE expliquent que le logo de leur fédération a été placé sur les bulletins par erreur. Les bulletins ont été imprimés sur le modèle de ceux des années précédentes avant que l'information concernant l'interdiction d'apposer les logos soit donnée.

En ce qui concerne le reproche qui leur est fait d'avoir envoyé un message aux parents d'élève pour leur rappeler d'aller voter, il n'y avait pas d'intention de faire campagne pour leur fédération. Ils se renseignent toutefois sur les règles concernant les campagnes avant les votes. Ils n'ont pas, à ce jour, reçu de réponse claire de la part des autorités compétentes qu'ils ont contactées.

- Les parents d'élève (AAPE) demandent au Chef d'établissement s'il dispose des éléments concernant les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine.

M. le Principal indique qu'ils n'en ont pas encore connaissance mais que ces estimations, lorsqu'elles lui parviendront, seront transmises aux membres du CA ainsi qu'aux autorités de tutelle : l'Inspection Académique et le Conseil Départemental.

- Les parents d'élève (AAPE) remercient les organisateurs du séjour ski et demandent si un dispositif de rattrapage des cours sera mis en place pour les élèves.

Un professeur d'EPS répond qu'il est prévu un temps de travail tous les jours mais ajoute que les enfants ne pourront pas rattraper une journée de cours en 30min, 1h maximum. Certains cours sont disponibles sur pronote, pour les autres ils devront solliciter l'aide de leurs camarades.

- A la question de l'AAPE concernant les parents d'élève qui n'ont pas eu de rendez-vous pendant les soirées de rencontres, M. le Principal répond qu'ils peuvent solliciter les professeurs pour un autre rendez-vous en dehors de ces soirées par l'intermédiaire du carnet de liaison de leur enfant.
- Les parents d'élève (AAPE) demandent quel bilan peut être fait de l'installation des casiers pour les élèves de 6^{ème}. Ils souhaiteraient que des casiers soient également installés pour les élèves de 5^{ème}.

M. Sève, CPE, indique que les retours sont positifs excepté quelques problèmes de cadenas qui ont été réglés.

M. le Principal n'est pas favorable à l'installation de casiers pour les élèves de 5^{ème} essentiellement par manque de place. Il ajoute qu'il est impératif que les casiers se trouvent à l'intérieur des bâtiments pour les conserver en bon état le plus longtemps possible et qu'il n'y a plus d'emplacement disponible pour les recevoir.

- Les parents d'élève (AAPE) rappellent que la loi fait obligation aux établissements scolaires de proposer des menus sans viande ni poisson à partir du 1^{er} novembre 2019 et 50% de produits durables dont 20% de produits bio.

M. le Principal précise que les menus végétariens sont proposés cette année une fois par semaine comme la loi le stipule en effet. Il ajoute que la loi prévoit également que ces menus soient proposés à titre expérimental pendant deux ans. Il poursuit en précisant que l'introduction de produits bio et durables sera sans doute imposée dans les établissements à partir de 2022. Il redoute, étant donné le coût des denrées bio, que l'augmentation des dépenses consacrées à l'achat de nourriture soit répercutée sur le prix des repas.

Mme Lantelme, chef de cuisine, signale aux membres du CA que l'établissement s'approvisionne en produits locaux de saison depuis longtemps déjà. Elle confirme les propos du Chef d'établissement quant au coût des produits bio. Mme Lantelme fait également remarquer que tous les produits sont des produits de qualité et qu'elle préfère ne pas avoir 20 % de Bio pour ne pas faire diminuer la qualité des repas. Elle ajoute qu'elle rencontre des difficultés pour trouver les quantités nécessaires de produits d'origine française.

M. le Gestionnaire ajoute que le prix du repas est fixé par le conseil départemental. Tout l'argent qui est attribué par ce dernier est dépensé, soit 22,5 % en rémunération des personnels, 1,5% pour réparation, ???% eau, électricité.

M. le Principal conclut en proposant la création d'une commission cantine.

20h15 fin de séance.